



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

2026/341

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

**Arrêté portant délégation de signature de dépôt de plainte,
de procès-verbaux d'audition de victimes et de mains courantes
au nom de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-9, qui confère au Président d'une communauté d'agglomération, le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des services, et aux responsables de service,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la délibération C100426_D2 du Conseil communautaire du 10 avril 2026 relative à l'élection de Monsieur Sylvain ROBERT en qualité de Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération C100426_D8 du Conseil communautaire du 10 avril 2026, aux termes de laquelle le Conseil communautaire délègue une partie de ses pouvoirs au Président et charge notamment le Président d'intenter les actions en justice au nom de la Communauté d'Agglomération,

Considérant que l'organisation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin nécessite un dispositif de délégation de signature pour déposer plainte au nom de celle-ci, avec le cas échéant constitution de partie civile auprès du Procureur de la République, des services de Police ou de Gendarmerie,

ARRETE





Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

Article 1 : Les agents désignés de la CALL reçoivent délégation de signature des dépôts de plaintes consécutifs à des infractions, des procès-verbaux d'audition des victimes ainsi que des mains courantes :

- Monsieur David PETIT, Directeur général adjoint ressources et moyens
- Monsieur Stéphane BELEMBERT, Directeur général des services techniques
- Monsieur Patrice JOOSEP, Directeur général adjoint développement
- Monsieur Michaël SURELLE, Directeur des affaires juridiques
- Monsieur Jean-Luc MUSILLI, Directeur patrimoine et cadre de vie
- Monsieur Gaëtan BOYER, Directeur eau et réseaux,
- Madame Anouk TENEUL, Directrice Développement économique, attractivité et emploi
- Monsieur Laurent DEBAISIEUX, Chef du service maintenance et entretien du patrimoine bâti et routier
- Monsieur Vincent DEVINCK, Chef du service entretien des espaces publics communautaires
- Monsieur Franck CHEVALIER, Chef du service gestion des espaces communautaires naturels
- Madame Christie CISZAK, Cheffe de site fourrière intercommunale pour animaux
- Madame Laëtitia LUDWIKOWSKI, Cheffe du service ressources internes
- Madame Juliette PONCE, Cheffe du service accompagnement juridique et assemblées

Article 2 : Le présent arrêté s'exercera sous la surveillance et la responsabilité du Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Article 3 : Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur de la Trésorerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Article 5 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,
Sylvain ROBERT

Lens, le 16/07/2026

Le Président de la Communauté
d'agglomération de Lens-Liévin,
Sylvain ROBERT

